

CGV-060617

UNIVERSITÉ DE MONCTON

182^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 17 juin 2006

de 8 h 30 à 12 h 24

Club de l'âge d'or
(Rue Degrâce)

Campus de Shippagan

PRÉSENCES

Daniel Bélanger	Professeur (Edmundston)	Alida Léveillée-Brown	Nord-Est
Jeannot Castonguay, président	Nord-Ouest	Chadia Moghrabi	Professeure (Moncton)
Raymond Chiasson	Nord-Est	André G. Richard	Sud-Est
Simone Comeau Geddry	Atlantique (NS)	<u>Invités et invitées</u>	
Mike Couturier	Étudiant (Edmundston)	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Paul D'Astous	Sud-Est	Paul-Émile Benoit, directeur, Service des communications	Moncton
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Robert Després	Sud-Est	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Nassir El-Jabi, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Conrad Ferguson	Extérieur des régions	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Jean-Guy Finn	Extérieur des régions	Jocelyne Roy-Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M		
Raymond Gionet	Association des anciens, anciennes et amis (Shippagan)		
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)		
Ronald LeBreton	Association des anciens, anciennes et amis (Moncton)		

ABSENCES MOTIVÉES : Pauline Banville-Pérusse, Lise Bastarache, Louis R. Comeau, Aubrey Cormier, Brian Gallant et Gaston Poitras

ABSENCES : Ludger Blier, Pauline Roy et Jason Savoie

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	4
4.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
5.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	CORRESPONDANCE	4
8.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-060422	5
9.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)	5
10.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
11.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-060501	8
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	8
13.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060407	8
14.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)	8
14.1	Évaluation des programmes d'informatique (BIA, majeure, mineure, certificat) ..	8
14.2	Évaluation des programmes de mathématiques (1 ^{er} et 2 ^e cycles) et de statistique (1 ^{er} cycle)	11
14.3	Modifications au Baccalauréat en administration	12
14.4	Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)	13
15.	NOMINATION DE CADRE	13
15.1	Vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales	13
16.	DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE	14
17.	RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	14
17.1	Comité de gouvernance	14
17.1.1	Nominations au Conseil des gouverneurs	14
17.1.2	Nominations au Comité de placement	15
17.1.3	Évaluations	15
17.2	Comité de placement	15
17.3	Comité de finance	16
17.3.1	Budget 2006-2007 - Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada	16
17.4	Comité de vérification	16
18.	RÉGIME DE RETRAITE	16
19.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-060503	17
20.	AFFAIRES NOUVELLES	17
20.1	Remerciements	17
21.	PROCHAINE RÉUNION	17
22.	CLÔTURE	17

DOCUMENTS	18
Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
Document B : Procès-verbal CCJ-060407	B(1-100)
Document C : Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)	C(1-15)
Document D : Formule d'autoévaluation : gouverneure, gouverneur	D(1-7)
Document E : Formule d'évaluation de la performance du Conseil des gouverneurs ...	E(1-9)
Document F : Rapport du Comité de placement	F(1-23)
Document G : Budget 2006-2007 - Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada	G(1-2)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

Le président souhaite aux membres la bienvenue à la 182^e séance du Conseil des gouverneurs. Il donne la liste des personnes excusées. La réunion commence à 8 h 30.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres de se recueillir quelques instants en ayant une pensée pour **Albert Banville**, décédé le 7 juin 2006, il était le père de Pauline Banville-Pérusse et pour **Gertrude Blais**, décédée le 16 juin 2006, elle était la belle-mère du recteur et vice-chancelier.

3. ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Le président souhaite la bienvenue à Mike Couturier, étudiant au Campus d'Edmundston.

4. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

5. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-2

Corrections :

- ▶ Point 13, il faut lire : Réception du procès-verbal CCJ-060407
- ▶ Point 16, il faut lire : Information au lieu de « Décision »
- ▶ Point 17.2, il faut lire : Décision au lieu de « Information »

Ajouts des points suivants :

- ▶ 17.1.1 Nominations
- ▶ 17.1.2 Évaluations

R : 01-CGV-060617

Daniel Bélanger, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. CORRESPONDANCE

Aucune.

8. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-060422**R : 02-CGV-060617**

Ronald LeBreton, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-060422 soit adopté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

Aucune.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport verbal. Le rapport porte sur les points suivants : a) Collations des diplômes; b) admissions 2006-2007; c) formation médicale; d) subvention provinciale; e) subvention du programme des Langues officielles en enseignement (LOE); f) régimes de pension; et g) école de hockey à l'Université de Moncton.

a) Collations des diplômes

L'Université de Moncton a remis 1107 diplômes lors des cérémonies de collations des diplômes dans les trois campus. La répartition entre les trois campus se fait comme suit : Campus d'Edmundston, 97 diplômes, Campus de Moncton, 930 diplômes et Campus de Shippagan, 80 diplômes.

De plus, quatre doctorats honorifiques ont été remis aux personnes suivantes : père Zoël Saulnier, juge Joseph Daigle, docteur Raymond LeBlanc et docteure Ginette Lemire-Rodger.

b) Admissions 2006-2007

Le recteur et vice-chancelier explique que le taux d'admission pour l'année universitaire 2006-2007 est à la baisse si on le compare à l'année 2005-2006. En effet, en juin 2005, on comptait 1634 offres d'admission. En juin 2006, on compte 1568 offres, soit une baisse de 66 étudiantes ou étudiants. Plus précisément, on note une diminution de quatre admissions au Campus d'Edmundston, une diminution de 30 admissions au Campus de Moncton et une diminution de 30 admissions au Campus de Shippagan.

Le recteur et vice-chancelier précise que ces diminutions dans le taux des inscriptions est une réalité qui affecte toutes les universités de l'Atlantique. L'impact de cette diminution avait été prévu dans le budget 2006-2007. Cependant, des ajustements seront nécessaires si les admissions n'augmentent pas.

c) Formation médicale

Le dossier de la formation médicale avance bien. La première cohorte d'étudiantes et d'étudiants sera accueillie lors de la rentrée de septembre 2006. Deux dossiers sont toujours en suspens. Au niveau du budget, les sommes pour certains postes budgétaires sont à déterminer. Aussi, au niveau du fonds de base, des négociations sont en cours afin de déterminer le montant à prévoir pour le coût des services aux étudiantes et étudiants qui seront assurés par l'Université de Moncton.

D'autre part, des discussions sont en cours avec l'APECA concernant l'utilisation du pavillon J.-Raymond-Frenette.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)**d) Subvention provinciale**

L'annonce d'une augmentation de 3 % dans la subvention provinciale est réellement une augmentation de 2,76 %. Ceci se traduit par une baisse d'environ 123 000 \$ dans le budget annoncé en avril 2006. La répartition de la perte se fera selon la formule établie : Campus d'Edmundston, diminution de 16 000 \$, Campus de Moncton, diminution de 96 200 \$ et Campus de Shippagan, diminution de 10 800 \$.

e) Subvention des Langues officielles en enseignement (LOE)

L'Université de Moncton a reçu trois réponses verbales positives concernant la subvention 2005-2009 du programme Langues officielles en enseignement (LOE). Ces fonds qui devraient être de l'ordre de 19,5 M\$ sont réservés pour le développement de 42 projets. Une direction administrative sera créée pour assurer une gestion de cette subvention.

f) Régimes de pension

Une correspondance en date du 5 mai 2006 de l'honorable Bernard Lord au recteur et vice-chancelier indique que les documents sont en préparation afin que l'Université de Moncton soit exemptée de la règle de solvabilité. Le recteur et vice-chancelier ajoute que des conditions seront rattachées à cette exemption.

g) École de hockey à l'Université de Moncton

En réaction à un article de deux pages dans la section des sports de l'Acadie Nouvelle du 25 mai 2006 concernant les écoles de hockey à l'Université de Moncton, le recteur et vice-chancelier tient à préciser quelques points.

Pendant les années 1970 et 1980, l'école de hockey de l'Université de Moncton était sous la gouverne de monsieur Jean Perron et le personnel de l'Université de Moncton. Cette pratique a été abandonnée à la fin des années 1980 quand le programme ne prévoyait plus un entraîneur à plein temps pour l'équipe de hockey des Aigles Bleus.

En 2001, une entente de quatre ans a été passée entre l'Université de Moncton et la Atlantic Hockey School, présidée par monsieur Charles Bourgeois. Monsieur Bourgeois était aussi, à cette date, entraîneur-chef de l'équipe des Aigles Bleus à temps partiel. En 2004, l'Université de Moncton a passé un contrat avec monsieur Charles Bourgeois afin qu'il devienne entraîneur-chef à temps plein des Aigles Bleus. Au fil des ans, l'école de hockey est devenue étroitement liée aux activités de l'équipe des Aigles Bleus.

En 2005, l'Université de Moncton a renouvelé l'entente passée avec la Atlantic Hockey School et ce, pour une période de cinq ans. Cette entente prévoit une clause d'exclusivité pour l'utilisation de l'aréna Jean-Louis-Lévesque et du logo des Aigles Bleus.

En juin 2005, monsieur Bourgeois a quitté ses fonctions d'entraîneur-chef de l'équipe des Aigles Bleus. Cette décision de monsieur Bourgeois ne mettait pas en péril l'entente entre l'Université de Moncton et la Atlantic Hockey School. Pendant l'été et l'automne 2005, la Atlantic Hockey School a tenu ses écoles de hockey tel que prévu dans le contrat.

Le contrat entre l'Université de Moncton et la Atlantic Hockey School est intéressant pour les deux parties. Les écoles de hockey, dirigées par monsieur Bourgeois, sont sérieuses, crédibles et jouissent d'une bonne réputation. Les jeunes hockeyeurs, entre 6 et 16 ans, profitent non seulement des installations sportives du Campus de Moncton, mais aussi des résidences et de la cafétéria. De plus, le contrat prévoit que l'école de hockey doit embaucher les joueurs des Aigles Bleus et projeter une image respectueuse des normes d'éthique. En contrepartie, monsieur Bourgeois reçoit l'exclusivité dans la location de l'aréna Jean-Louis-Lévesque (pour des écoles de hockey) et l'utilisation du logo des Aigles Bleus.

10. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

De plus, dans l'étude de la reconfiguration des sports à l'Université de Moncton, préparée par Eugène Gaudet, professeur à la retraite et Linda Schofield, directrice générale des relations universitaires en 2003, aucune recommandation n'indique que l'Université de Moncton doit reprendre le contrôle de ses écoles de hockey.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Université de Moncton sera l'hôte de la finale du championnat canadien en 2007 et 2008.

Une discussion s'ensuit portant sur le rapport oral du recteur et vice-chancelier. Les points suivants sont soulevés.

Par rapport aux admissions

La diminution du taux d'admission n'est pas liée à un programme en particulier. Malgré que certains programmes sont à la limite inférieure du nombre d'inscription souhaité, il demeure que la diminution du taux d'admission est généralisée plutôt que ciblée sur quelques programmes en particulier.

Par rapport à la formation médicale

Le Centre de formation médicale accueillera 24 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants par année. Il s'agit d'un programme de médecine de quatre ans.

Par rapport aux écoles de hockey

Les membres du Conseil des gouverneurs discutent longuement du dossier. Les points suivants sont discutés.

- Les nouveaux entraîneurs de l'équipe masculine et féminine des Aigles Bleus aimeraient créer une école de hockey. La clause d'exclusivité les empêche non pas de créer une école de hockey, mais d'utiliser le logo des Aigles Bleus et l'aréna Jean-Louis-Lévesque.
- Le contrat passé avec Atlantic Hockey School ne prévoit pas une clause qui oblige Charles Bourgeois de casser ce contrat s'il quitte son poste d'entraîneur-chef des Aigles Bleus.
- L'Université de Moncton a une relation d'affaires avec la Atlantic Hockey School depuis 2001. Le contrat est valide et il permet d'optimiser les ressources physiques de l'Université de Moncton.
- L'Université de Moncton doit reconnaître qu'elle n'a pas les moyens de mettre sur pied une école de hockey féminine et utiliser son propre aréna si l'on tient compte de la clause d'exclusivité.
- Un communiqué de presse sera préparé afin d'exprimer la position de l'Université de Moncton dans ce dossier.

Le recteur et vice-chancelier indique que le contrat passé avec la Atlantic Hockey School n'a pas semé une controverse quand il a été signé une première fois en 2001 et renouvelé en 2005. Les parties au contrat étaient satisfaites des négociations et elles ont voulu continuer leur relation d'affaires.

R : 03-CGV-060617

Daniel Bélanger, appuyé par Raymond Gionet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport verbal du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

11. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-060501**R : 04-CGV-060617**

Raymond Chiasson, appuyé par Simone Comeau-Geddry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-060501. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)

Le recteur et vice-chancelier explique que madame Lise Dubois terminera son mandat de vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales le 30 juin 2006. Malgré qu'elle a droit à un congé administratif, elle a accepté un emploi au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche. Elle demeure membre de l'ABPPUM.

Concernant une question portant sur l'adhésion à l'ABPPUM de madame Jeanne Maddix, directrice des bibliothèques Champlain et Michel-Bastarache, il s'agit d'une question administrative. La gouverneure est invitée à communiquer avec le Service des ressources humaines pour un suivi.

Le recteur et vice-chancelier fait une mise au point des questions suivantes :

- Complexe multifonctionnel à Edmundston : concernant la construction d'un aréna, les discussions se poursuivent encore par rapport aux questions de transfert de terrains.
- Piscine au Campus de Shippagan : les discussions se poursuivent auprès des communautés environnantes afin de voir comment répartir le risque financier.
- Stade au Campus de Moncton : la ville de Moncton et l'Université de Moncton poursuivent les discussions concernant la propriété et la cogestion du Stade. Le Comité exécutif sera probablement saisi de la question avant la fin de l'été.

13. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-060407

Voir le Document B, p. 1-100

R : 05-CGV-060617

Conrad Ferguson, appuyé par Raymond Gionet, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CCJ-060407. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**14.1 Évaluation des programmes d'informatique (B.I.A., majeure, mineure, certificat)**

La gouverneure Chadia Moghrabi se retire pendant la durée de la discussion sur ce point.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le document portant sur l'évaluation des programmes d'informatique (B.I.A., majeure, mineure, certificat). Il explique que l'évaluateur dresse un bilan positif des programmes sauf pour le programme de Certificat en informatique qu'il considère ne plus répondre aux besoins du marché.

L'évaluateur note aussi la diminution du taux de fréquentation du programme qui est passé de 130 inscriptions en 2001 à 46 inscriptions en 2006. Cette diminution est similaire à celle des autres universités en Amérique du Nord.

14.1 Évaluation des programmes d'informatique (B.I.A., majeure, mineure, certificat) (suite)

Par ailleurs, l'évaluateur estime que la collaboration entre les trois campus pourrait être plus fructueuse.

Un gouverneur demande si la diminution du taux de fréquentation est attribuable à l'intégration des cours d'informatique dans les programmes. Il demande si l'on a toujours besoin de spécialistes dans cette discipline. Le recteur et vice-chancelier ainsi que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche expliquent qu'il y a une intégration des cours d'informatique dans les programmes, mais que ceci ne remplace pas le besoin d'un programme spécialisé en informatique. Le recteur et vice-chancelier indique que les besoins très élevés du marché, dans les années 1980 et 1990, ont peut-être diminué un peu dans les années 2000.

R : 06-CGV-060617

Robert Després, appuyé par Alida Léveillée-Brown, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe des programmes d'informatique, c'est-à-dire :

LES PROGRAMMES

RECOMMANDATION 1

Que les programmes en informatique (Baccalauréat spécialisé régulier et coopératif, Baccalauréat avec majeure et la mineure) soient maintenus et enrichis à la lumière des recommandations de l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 2

Que le programme de Certificat en informatique soit aboli.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté et l'UARD d'informatique mettent en place un processus de coordination qui assurera l'uniformité des contenus pour les cours d'informatique de même sigle offerts dans l'ensemble de l'Université.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté et l'UARD d'informatique entreprennent une révision des programmes à la lumière des recommandations de l'évaluateur externe en ce qui a trait à :

- ▶ *La diminution ou la disparition des cours avancés offerts au niveau du baccalauréat;*
- ▶ *La réduction du nombre de cours de la liste des cours à option en informatique (tout en assurant d'éliminer le cours INFO 1003 de cette liste);*
- ▶ *La révision de la liste des cours à option des disciplines connexes (de sorte à éliminer les cours ADSI et à créer une liste de cours à option pour lesquels les étudiantes et les étudiants en informatique ont les préalables);*
- ▶ *L'harmonisation des heures accordées aux laboratoires et aux cours théoriques en informatique;*
- ▶ *La révision des pratiques relatives aux examens, aux multiples initiations aux langages de programmation;*
- ▶ *La mise en place de critères de corrections pour les travaux pratiques exigés des étudiantes et des étudiants;*
- ▶ *Toute autre suggestion susceptible d'améliorer les programmes d'informatique.*

14.1 Évaluation des programmes d'informatique (BIA, majeure, mineure, certificat) (suite)

R : 06-CGV-060617 (suite)

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté et l'UARD, dans le cadre de la révision du programme de Baccalauréat en informatique appliquée, examinent la possibilité d'insérer, dans la quatrième année de ce programme, un projet de fin d'études qui permettrait aux étudiantes et étudiants d'approfondir un domaine de l'informatique, tout en ne dépassant pas le nombre actuel de crédits affectés au programme.

RECOMMANDATION 6

Que le Département d'informatique entreprenne des discussions avec le Bureau de l'enseignement coopératif afin d'améliorer les possibilités de placement en stage des étudiantes et des étudiants inscrits au programme coopératif.

LE RECRUTEMENT

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté, le Département et les campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les responsables du recrutement, mettent sur pied un programme promotionnel stratégique afin d'augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes d'informatique.

LES RESSOURCES

RECOMMANDATION 8

Que le Département d'informatique, en collaboration avec les personnes concernées de la bibliothèque du Campus de Moncton, effectue un élagage des ouvrages désuets en informatique. Que le même exercice soit effectué aux campus d'Edmundston et de Shippagan, s'il y a lieu.

RECOMMANDATION 9

Que l'Université, la Faculté et le Département se concertent afin d'augmenter le financement dévolu à l'achat de documentation et de monographies à jour en informatique. Que des démarches similaires soient entreprises aux campus d'Edmundston et de Shippagan, s'il y a lieu.

DÉVELOPPEMENT À VENIR

RECOMMANDATION 10

Que le Département d'informatique, à l'instar de ce qui se fait à la Faculté d'ingénierie, étudie la possibilité d'instaurer un projet bloc-notes pour les programmes en informatique, ainsi que le suggère l'évaluateur externe.

RECOMMANDATION 11

Que la Faculté, le Département et l'UARD, dans le cadre de la révision des programmes en informatique, examinent la possibilité de procéder à une demande d'accréditation des programmes de baccalauréat en informatique auprès de l'Association canadienne d'informatique (ACI). »

14.2 Évaluation des programmes de mathématiques (1^{er} et 2^e cycles) et de statistique (1^{er} cycle)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le document portant sur l'évaluation des programmes de mathématiques et de statistique. Les évaluateurs notent que les cours de service sont très importants. Dans ce sens, ils constatent la diversité de la clientèle. Au niveau des programmes, on remarque que les étudiantes et étudiants s'inscrivent surtout au programme B. Sc.-B. Éd.

Les évaluateurs dressent un bilan positif des activités du corps professoral et notent que le programme de maîtrise a un « effet dynamisant » sur le Département malgré le fait qu'il n'y a pas eu plus d'une diplômée ou d'un diplômé par année depuis 5 ans.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que le Sénat académique a accepté les recommandations 1, 2, 4 à 9, du Comité conjoint de la planification. La recommandation 3 prévoyant une suspension du programme de Maîtrise ès sciences (mathématiques) pour l'année 2006-2007 a été rejetée.

Les membres discutent des recommandations.

Le Sénat académique a rejeté la recommandation 3 (suspension des admissions) malgré le fait que le programme n'a pas respecté la condition de départ qu'il s'est imposée. La recommandation de la suspension des admissions est basée sur le fait qu'il n'y a pas suffisamment d'inscription. De plus, le recteur et vice-chancelier explique qu'une suspension permet de revoir le programme et de proposer un nouveau mode de déploiement. Une annulation du programme par contre nécessite que la procédure de la création du programme recommence à la case départ.

Une gouverneure estime qu'un programme de maîtrise est un moyen de recruter de nouvelles professeurs et de nouveaux professeurs, de développer les activités de recherche et de recruter de bonnes étudiantes et de bons étudiants.

Un gouverneur demande pourquoi le Conseil des gouverneurs ne peut-il pas suspendre les admissions à un programme si la condition de mise sur pied du programme n'est pas remplie. Le recteur et vice-chancelier explique la nature du système bicaméral, tout en soulignant que le Sénat académique n'a pas le pouvoir d'abolir les programmes.

R : 07-CGV-060617

Robert Després, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les recommandations suivantes du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la suite de l'évaluation externe du programme de premier et deuxième cycles en mathématiques et de premier cycle en statistique, c'est-à-dire :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes suivants de premier cycle en mathématiques soient maintenus : B.Sc. (majeure en mathématiques) – (programmes régulier et coopératif; mineure en mathématiques). Il est également recommandé de maintenir le programme de mineure en statistique appliquée. Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistique entreprennent les démarches nécessaires afin d'enrichir et de solidifier ces programmes.

RECOMMANDATION 2

Que le programme de mineure en recherche opérationnelle soit aboli à compter du 1^{er} mai 2006.

14.2 **Évaluation des programmes de mathématiques (1^{er} et 2^e cycles) et de statistique (1^{er} cycle) (suite)**

R : 07-CGV-060617 (suite)

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des sciences, le Département de mathématiques et de statistique et les autorités concernées des campus d'Edmundston et de Shippagan, en collaboration avec les services de recrutement de l'Université, mettent sur pied des stratégies actives de recrutement touchant les programmes de mathématiques, y inclut le programme du B.Sc.-B.Éd. (concentration en mathématiques), dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick.

RECOMMANDATION 5

Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistique examinent la possibilité de modifier les cours MATH1063 et MATH1163 afin qu'ils répondent mieux aux diverses clientèles de ces cours, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation externe.

RECOMMANDATION 6

Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistique examinent le contenu des cours de mathématiques et s'assurent que la valeur des crédits des cours de mathématiques et de statistique soit en relation directe avec la quantité de travail exigé, ainsi que le recommande l'équipe d'évaluation externe.

RECOMMANDATION 7

Que la Faculté des sciences et l'UARD de mathématiques et statistiques examinent les contenus des cours (de service) d'initiation à la statistique afin qu'ils répondent mieux aux diverses clientèles de ces cours, ainsi que le suggère l'équipe d'évaluation externe.

RECOMMANDATION 8

Que la Faculté des sciences fasse les démarches auprès de la Bibliothèque afin qu'elle se procure les outils de référence nécessaires à la prestation des programmes.

RECOMMANDATION 9

Que la Faculté des sciences, le Département de mathématiques et de statistique et le Bureau de l'enseignement coopératif collaborent ensemble afin d'augmenter le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits au programme coopératif. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Pause de 10 h 34 à 10 h 42.

14.3 **Modifications au Baccalauréat en administration**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les modifications au programme de Baccalauréat en administration, concentration comptabilité (régime coopératif). Sauf pour la composante du régime coopératif, ce programme diffère très peu du programme régulier. L'impact sur les ressources financières est minime.

14.3 **Modifications au Baccalauréat en administration** (suite)**R : 08-CGV-060617**

André G. Richard, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du programme de Baccalauréat en administration des affaires, concentration comptabilité (régime coopératif). »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

14.4 **Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé)**

Voir le Document C, p. 1-15

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente le programme du Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé). Ce programme est conçu afin d'offrir des compétences en gestion aux intervenantes et intervenants qui occupent ou désirent occuper des postes de nature administrative dans le secteur de la santé. Une étude de marché a révélé que le programme répond à un besoin. Le programme, offert par l'Éducation permanente, est responsable de son propre financement.

R : 09-CGV-060617

Paul D'Astous, appuyé par Robert Després, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création du Certificat de deuxième cycle en gestion publique (santé). »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

15. NOMINATION DE CADRE15.1 **Vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales****R : 10-CGV-060617**

Yvon Fontaine, appuyé par Ronald LeBreton, propose :

*« Que **Hélène Destrempes** soit nommée vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales pour un mandat régulier de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Le recteur et vice-chancelier explique que le processus est en cours pour la recherche d'une ou d'un bibliothécaire en chef à la Bibliothèque Champlain. L'intérim est assuré jusqu'au 30 septembre 2006 par madame Jeanne Maddix. Le comité de recrutement n'est pas en mesure de faire une nomination en ce moment.

Par rapport au poste de doyenne ou doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, les entrevues sont en cours. Le comité de recrutement sera en mesure de faire une recommandation sous peu. Par rapport au poste de directrice ou directeur de l'École de kinésiologie, le comité se heurte à des difficultés de recrutement.

Le Conseil des gouverneurs estime que la nomination des cadres doit se faire dès que possible et qu'une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs avant le 22 septembre 2006 est dans l'ordre.

15.1 Vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales (suite)**R : 11-CGV-060617**

Daniel Bélanger, appuyé par Ronald LeBreton, propose :

« Qu'une réunion extraordinaire du Conseil des gouverneurs ait lieu dès que possible pour les nominations aux postes suivants : bibliothécaire en chef, doyenne ou doyen de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires et directrice ou directeur de l'École de kinésiologie. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16. **DÉCLARATION FORMELLE DE REDONDANCE**

Le recteur et vice-chancelier explique qu'un programme en sciences des aliments a été aboli et que suite à ce fait, il y a lieu de considérer une procédure de redondance telle que prévue à l'article 33 de la Convention collective entre l'Université de Moncton et l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM). La procédure demande que le Sénat académique remette une recommandation circonstanciée au Conseil des gouverneurs. Le dossier a été discuté lors de la dernière réunion du Sénat académique, mais le Sénat académique n'est pas encore en mesure de présenter une recommandation circonstanciée.

17. **RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**17.1 Comité de gouvernance17.1.1 Nominations au Conseil des gouverneurs**R : 12-CGV-060617**

Jean-Guy Finn, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que **Jeannot Castonguay** soit nommé membre du Conseil des gouverneurs pour un mandat régulier de trois ans, à compter de septembre 2006, comme membre représentant la région du Nord-Ouest. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

R : 13-CGV-060617

Jean-Guy Finn, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que **Louis Léger** soit nommé membre du Conseil des gouverneurs pour un mandat régulier de trois ans, à compter de septembre 2006, comme membre représentant la région du Sud-Est. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

R : 14-CGV-060617

André G. Richard, appuyé par Simone Comeau Geddry, propose :

*« Que **Jean-Guy Finn** soit nommé au Conseil des gouverneurs pour un mandat régulier de trois ans, à compter de septembre 2006, comme membre résidant à l'extérieur des régions Nord-Ouest, Nord-Est et Sud-Est. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

17.1.2 Nominations au Comité de placement

R : 15-CGV-060617

Jean-Guy Finn, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

*« Que **Marcel Bujold** soit nommé président du Comité de placement. »*

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

R : 16-CGV-060617

Jean-Guy Finn, appuyé par Alida Léveillé-Brown, propose :

*« Que **Grégoire Landry** soit nommé membre du Comité de placement. »*

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

17.1.3 Évaluations

Voir le Document D, p. 1-7 et le Document E, p. 1-9

Le président du Comité de gouvernance présente les résultats de l'autoévaluation des membres du Conseil des gouverneurs. Les douze répondants estiment que, en général, le fonctionnement du Conseil est positif.

Plusieurs répondants ont noté que l'orientation des nouveaux membres pourrait être améliorée, tout en notant que le nouveau cartable préparé par l'ancienne secrétaire générale, madame Colette Landry Martin, était une nette amélioration.

17.2 Comité de placement

Voir le Document F, p. 1-23

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente les modifications proposées à la Politique de placement. Il explique qu'avec la collaboration de la compagnie Mercer, l'objectif de 4,6 % a été modifié à 3,7 %. Le pourcentage de 4,6 avait été identifié par Mercer en 1999. Il s'avère que, en 2006, ce pourcentage est devenu très élevé et nécessite un ajustement à la baisse.

Le recteur et vice-chancelier explique qu'une diminution en deçà de 4,6 % aura un impact. Il ajoute que le Comité examinera d'autres méthodes et qu'il est possible d'examiner la politique au besoin. Il ajoute que le Comité est conscient que les donatrices et donateurs ont des attentes, mais que les protocoles avec les donatrices et donateurs ne garantissent pas un pourcentage de rendement sur leur capital. Enfin, le Comité note que les donatrices et donateurs veulent un impact immédiat.

La politique entrera en vigueur dès son adoption.

R : 17-CGV-060617

Paul D'Astous, appuyé par Raymond Chiasson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte la Politique de placement modifiée en mai 2006. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

R : 18-CGV-060617

Ronald LeBreton, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Suite aux changements à la Politique de placement modifiée en mai 2006, le Conseil des gouverneurs accepte de procéder, en 2007-2008, à la révision du chapitre 7 de la Politique intitulée Politique de dépenses du fonds. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

17.3 Comité de finance

17.3.1 Budget 2006-2007 - Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada Voir le Document G, p. 1-2

R : 19-CGV-060617

Alida Léveillé-Brown, appuyé par Robert Després, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte le budget 2006-2007 du Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

17.4 Comité de vérification

Le Comité de vérification procède présentement à la mise en oeuvre d'une série de recommandations émanant du mandat de vérification portant sur les systèmes d'encaissement. L'achèvement de cette mise en oeuvre est prévue le 30 juin 2007.

Par ailleurs, le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines explique que le Comité de vérification étudie présentement les termes de références de deux mandats de vérification. Le premier portera sur la Politique des achats et le deuxième portera sur les fonds de recherche. Ces deux mandats seront lancés pendant l'année 2006-2007.

Enfin, suite à l'accident du hockeyeur Sébastien Savage, l'Équipe de direction a demandé qu'une vérification soit faite au niveau des couvertures des assurances. Ce mandat a été confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

18. RÉGIME DE RETRAITE

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le dossier. Il explique que les modifications proposées, advenant leur adoption, ne pourront être mises en vigueur avant que le problème de solvabilité soit réglé avec la province. Les modifications prendront effet dès la date prescrite, mais une rétroaction n'est pas possible.

P : 20-CGV-060617

Daniel Bélanger, appuyé par Chadia Moghrabi, propose :

« Que le taux de cotisation des participantes et participants du corps professoral au Plan de pension de l'Université de Moncton passe de 7,5 % à 8,5 % du salaire brut jusqu'à concurrence des nouveaux plafonds légaux et que l'employeur soit tenu de verser une somme au moins égale à celle des participantes et participants;

que le Conseil des gouverneurs soit habilité à mettre en oeuvre cette hausse de 1 % dès que la situation financière de la caisse de retraite le permettra, sujet à une approbation additionnelle du Comité de budget. »

Une discussion s'ensuit. Plusieurs membres notent qu'ils sont d'accord avec l'intention des modifications proposées, mais que le libellé pose problème. Certains demandent si l'on connaît l'impact de l'augmentation proposée sur le budget de fonctionnement de l'Université de Moncton.

Après discussion, le proposant retire la proposition P : 20-CGV-060617.

18. RÉGIME DE RETRAITE**R : 21-CGV-060617**

Conrad Ferguson, appuyé par Daniel Bélanger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte, pour les services rendus après la date effective d'approbation par le Conseil des gouverneurs,

- a) de remplacer le plafond de 86 000 \$ par les nouveaux plafonds fiscaux;*
- b) d'augmenter les cotisations des participantes et participants de 7,5 % à 8,5 %;*
- c) de faire l'allocation budgétaire nécessaire pour rencontrer les exigences de cotisations de l'Université de Moncton selon les dispositions du régime de retraite.*

L'approbation sera considérée suite au règlement de la question de solvabilité et des révisions budgétaires qui s'appliquent. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

19. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-060503

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les activités du Sénat académique.

20. AFFAIRES NOUVELLES**20.1 Remerciements**

Le président remercie madame Chadia Moghrabi qui en est à sa dernière réunion.

21. PROCHAINE RÉUNION

Les prochaines réunions du Conseil des gouverneurs auront lieu le vendredi 22 septembre à 13 h 30 et le samedi 23 septembre à 8 h 30 à Edmundston.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 24.

Contresigné le _____

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale